

Règlement des émoluments de l'examen d'association « **Conseiller/ère en technologie médicale cert. shqa** », valable pour l'examen 2024

	Indications	Taxe TVA exclue
1. Examen de répétition	Examen pour les candidats qui travaillent dans une entreprise membre de shqa .	CHF 1'100.00
2.	Examen pour les candidats qui travaillent dans une entreprise membre de Swiss Medtech	CHF 1'450.00
	Examen pour les candidats employés dans une entreprise non membre de shqa et Swiss Medtech , ainsi que pour toutes les autres personnes.	CHF 2'800.00
3. Ajournement	Ajournement unique de l'examen à la date suivante (possible jusqu'à 30 jours avant la date annoncée de l'examen). <i>Un ajournement n'est possible qu'en 2024.</i>	100.00
	Ajournement moins de 30 jours avant l'examen sans motif sérieux.	Taxe complète
4. Retrait	Retrait unique de l'examen (possible jusqu'à 30 jours avant la date annoncée de l'examen). <i>Un retrait n'est possible qu'une seule fois. Après, intégralité de l'émolument d'examen.</i>	100.00
	Retrait moins de 30 jours avant l'examen ou non-présentation à l'examen sans motif sérieux.	Taxe complète
5. Certificat	Réimpression suite à des données manquantes ou à des erreurs manuscrites portant sur le nom ou le lieu et la date de naissance, ou perte.	150.00

- La TVA est indiquée séparément sur la facture.